

## Pour les parents

### Que faire si mon enfant est victime d'intimidation

- On garde l'œil ouvert : il faut être attentif aux signes qui pourraient révéler un problème (l'enfant est triste, anxieux ou irritable, il a perdu l'intérêt envers des activités qu'il aimait, ses résultats scolaires ont chuté, il dit se sentir malade et il n'a pas envie d'aller à l'école, etc.).
- On engage un dialogue : on lui parle de notre inquiétude face à son comportement, on lui demande ce qui se passe et on le reconforte sans le blâmer.
- On dénonce la situation à la direction de l'école ou à la police afin d'obtenir de l'aide.
- On fait des recommandations à son enfant (se tenir en groupe avec des amis de confiance, éviter de fréquenter certains endroits plus à risque, s'abstenir de poser des gestes de représailles, etc.).

## L'INTIMIDATION, C'EST CRIMINEL

Un article du *Code criminel* définit clairement les comportements d'intimidation comme étant inacceptables au sens de la loi (art. 423 C.cr.).

### DES RESSOURCES POUR T'AIDER

#### Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

[www.mojjagis.com](http://www.mojjagis.com)

#### Tel-Jeunes

Montréal : 514 288-2266

Extérieur : 1 800 263-2266

[www.teljeunes.com](http://www.teljeunes.com)

#### Jeunesse, J'écoute

1 800 668-6868

[www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca)

#### CLSC du quartier

#### Poste de quartier du Service de police de la Ville de Montréal

[www.spvm.qc.ca](http://www.spvm.qc.ca)



**Révision** : Section des relations avec la communauté, SPVM, 2012

**Idée originale** : Comité aviseur du Poste de quartier 5, SPVM, 2004

**Conception graphique** : Quatre-Quarts

**Production** : Section des communications corporatives, SPVM

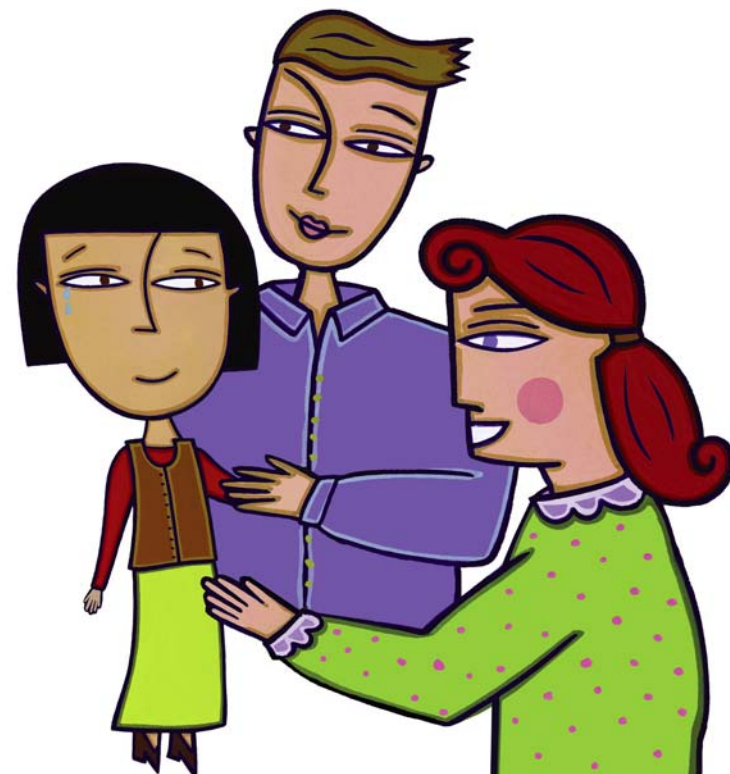
**Sources** : Ordre des psychologues du Québec, site Internet Tel-Jeunes, site Internet mojjagis

ISBN : 2-7647-0480-1



# L'INTIMIDATION

En parler, c'est une question de sécurité



## QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION ?

Il s'agit d'intimidation lorsqu'un jeune ou un groupe de jeunes exerce de façon répétitive un harcèlement physique ou psychologique sur un ou plusieurs jeunes. L'intimidation peut aussi avoir lieu dans l'univers virtuel (texto, courriel, Internet, etc.). On parle alors de cyberintimidation.

## L'INTIMIDATION PEUT S'EXERCER DE DIFFÉRENTES FAÇONS

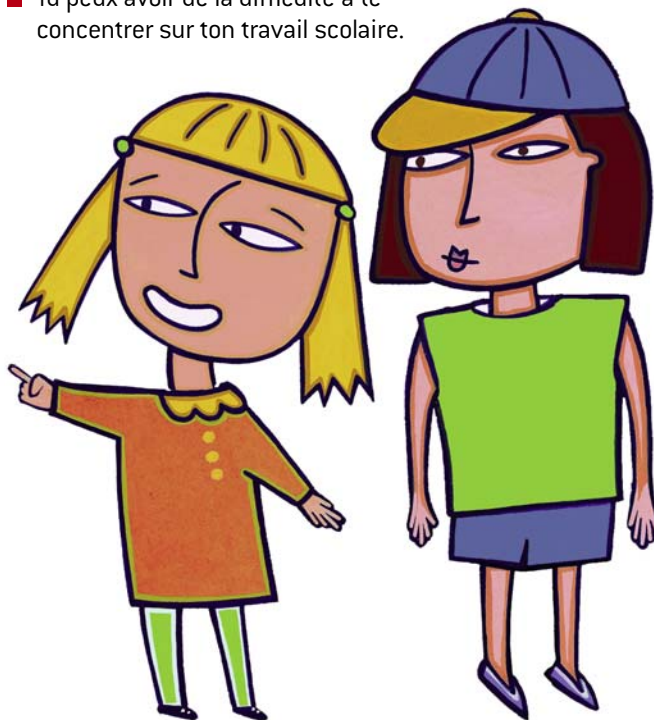
Par exemple, lorsqu'un jeune ou un groupe de jeunes :

- dit ou écrit des paroles blessantes, insulte ou se moque d'un autre jeune;
- l'ignore ou le rejette volontairement du groupe d'amis et des activités ou encore convainc les autres jeunes de ne plus lui parler;
- le frappe, le bouscule ou le menace;
- abîme ou cache ses choses;
- raconte ou écrit des mensonges sur lui.



## LES CONSÉQUENCES DE L'INTIMIDATION LORSQUE TU EN ES VICTIME

- Tu peux te sentir humilié et déprimé.
- Tu peux avoir peur.
- Tu peux éviter d'aller dans certains endroits ou ne plus vouloir aller à l'école.
- Tu peux avoir de la difficulté à te concentrer sur ton travail scolaire.



## LORSQU'UN JEUNE INTIMIDE

En général, c'est qu'il a besoin de dominer et d'affirmer son pouvoir sur les autres. Il veut montrer aux autres qu'il se considère comme le plus fort ou le meilleur. Lui aussi a besoin d'aide.

## QUE FAIRE

### SI TU ES VICTIME D'INTIMIDATION

Tu ne dois jamais tolérer l'intimidation, tu dois la signaler à quelqu'un en qui tu as confiance : tes parents, ton professeur, un psychologue, un surveillant, un policier. Affirme-toi face à celui qui t'intimide. Fais-toi confiance, fais-toi entendre et agis.

## QUE FAIRE

### SI TU ES TÉMOIN D'INTIMIDATION

Rappelle-toi que tes réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur alors « fais partie de la solution » en offrant ton aide à la victime. Soutiens-la et dénonce la situation à un adulte.

**POUR ARRÊTER L'INTIMIDATION,  
IL FAUT EN PARLER !**